

*De votre Représentant FFAM en CCRAGALS-Nord,
Christian CAUSSE*

53ème Salon International de l'Aéronautique et de l'espace SIAE Paris Le Bourget du 12 Juin au 23 Juin 2019

Mesdames, Messieurs les Présidents et correspondants de Club,

Dans le cadre du 53^e SIAE – Paris le Bourget, un dispositif espaces ariens est mis en place, détaillé dans le SUP-AP AIRAC 109/19.. Il est constitué d'**une Zone Interdite Temporaire (ZIT), et 3 zones réglementées temporaires (ZRT bleue, ZRT Orange, ZRT Rouge), de conditions d'utilisation de l'Espace aérien et de certains aérodromes à respecter.**

L'ensemble de ce dispositif dont les caractéristiques de la ZIT et des ZR, les conditions de pénétration, d'utilisation de l'espace aérien et leurs conséquences pour l'activité aéromodélisme sont précisées dans le SUP-AID.

Vous trouverez ci-après la carte détaillée pour localiser votre lieu d'activité ainsi que les horaires de suspension.

**Du Mercredi 12 Juin 2019 au Dimanche 16 Juin 2019 de
9h30 à 17h30** heures locales

**Du Lundi 17 Juin 2019 au Dimanche 23 Juin 2019 de 8h00 à
19h30** heures locales

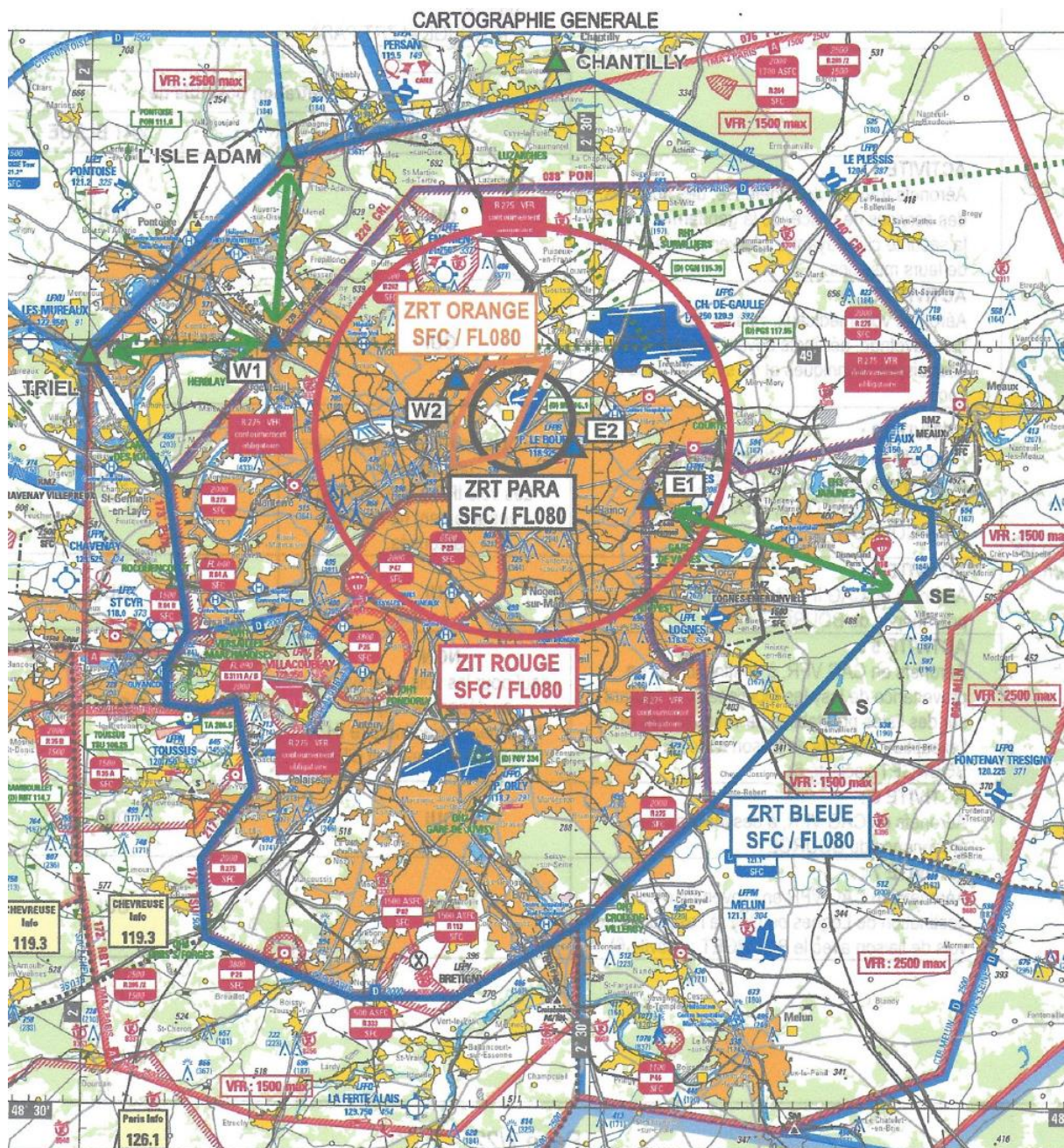
**Dans la ZIT Rouge : Suspension totale des activités
d'aéromodélisme**

Dans la ZRT Bleue : une dérogation a été obtenue par votre représentant CCRAGALS, afin de pouvoir assurer la vie de nos clubs,

... les clubs se situant en dehors de la ZIT ROUGE mais à l'intérieur de la ZRT BLEUE sont autorisés à exécuter leurs activités d'aéromodélismes selon les conditions suivantes :

- **aucun vol de drones multimoteurs n'est autorisé,**
- **contact téléphonique à la C2A2 en début et fin d'activité au 01 41 44 59 54 (la hauteur maximale d'évolution est de 50m)**
- maintien de l'appareil dans la portée visuel de l'opérateur,
- l'opérateur reste joignable au numéro communiqué durant la totalité du vol

Vous trouverez ci-après la carte publiée dans le SUP-AIP, avec les zones géographiques ZIT et ZRT concernés par la suspension d'activités du SUP-AIP vous concernant



Extrait carte SIA 1/250 000 Région Parisienne Ed 2019-1

Les observations que nous avons faites sur le projet de ce SUP-AIP, il y a maintenant plusieurs semaines, ont été entendues, elles permettent cet aménagement dérogatoire pour les clubs situés en ZRT Bleue. N'oubliez pas de m'en laisser un SMS en cas d'incident ou de contrôle afin que je puisse faire le point avec la cellule c2a2 quotidiennement. Un grand merci à tous les Présidents de Clubs, et structures fédérales pour votre aide et votre soutien

Christian CAUSSE Tel : 06 64 95 79 63 Courriel :christian.causse@gmail.com